

# FORMATION

09 -10 Novembre 2017

Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) en grandes cultures et élevage  
avec Konrad Schreiber



Formateur :

**Konrad Schreiber**

Spécialiste du semis sous couvert

Animateur :

**André Sieffert** (agronome)

Lieu :

26800 Etoile sur Rhône et  
26210 Lens-Lestang

Contact :

[andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-18h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes  
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



[Pour le covoiturage, cliquez ici!!](#)

## Objectifs :

- ✓ Apports techniques pour co-construire des systèmes de cultures productifs développant l'autofertilité en Semis sous Couverture Végétale, sur les principes du « génie végétal ».
- ✓ Diagnostic des pratiques sur deux fermes et pistes pour le SCV
- ✓ Indicateurs de durabilité pour la conception de son projet SCV.
- ✓ Scénarios et solutions possibles d'évolution de son système de culture : techniques à tester en 2018

## Programme :

JEUDI 09 NOV. à ETOILE-SUR-RHONE  
de 9h00 à 17h30

### Matin :

- Présentation des projets des participants
- Identifier des résultats et des freins de chacun à la mise en place de techniques SCV
- Propositions pour les différents projets
- Quels couverts et techniques choisir pour adopter les techniques SCV sur sa ferme ?

### Après-midi :

- Visite de terrain sur une ferme biologique (30 ha)
- Explications des outils et techniques mis en œuvre par l'agriculteur
- Evaluation de l'impact sur les sols et les cultures
- Atelier de réflexion sur les méthodes SCV à développer sur la ferme visitée

VENDREDI 10 NOV. à LENS-LESTANG  
de 9h00 à 17h30

### Matin :

- Visite sur une ferme conventionnelle (90 ha)
- Explications des outils et techniques mis en œuvre par l'agriculteur
- Evaluation de l'impact sur les sols et les cultures
- Atelier de réflexion sur les méthodes SCV à développer sur la ferme visitée

### Après-midi : Réussir son passage en SCV sur sa ferme

- Retour sur les projets des participants
- Caractériser l'état de son système et identifier les pistes d'évolution vers le SCV
- Définir les outils et les itinéraires techniques possibles pour sa ferme sur quelques cultures
- Quels suivis envisager sur les systèmes pour 2018 ?



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2017 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou [andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) en grandes cultures et élevage 9 – 10 Novembre 2017 Lieu de formation : Etoile sur Rhône et Lens Lestang
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 140 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.

- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.

- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :                    le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

**Le stagiaire**  
(Signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)